



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAU **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avenne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 4.2) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) **Champagney :** M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salín :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Étaient absents : **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel HAKKARI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRE, O. FAIVRE PETITJEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001895

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fabrication de matériel roulant

Tramway - Avenant n°1 au marché de fabrication de matériel roulant

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur l'année 2012 : 0 € HT• sur la période : 142 950 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché d'études et de conception des rames de tramway et de leur fabrication et leur maintenance, pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°1 portant sur la prise en compte d'amélioration des éléments de conception des rames (fenêtres, sièges).

Cet avenant, d'un montant de 142 950 €, a un impact mineur sur le coût du marché aujourd'hui affermi de l'ordre de + 0,41 %.

Le marché d'études, de conception et de fabrication des rames de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon a été notifié le 24 septembre 2010.

A fin septembre 2012 :

- la tranche ferme, portant sur les études de conception technique et d'aménagement intérieur du matériel roulant, le développement et les études d'exécution, a été affermie et totalement réalisée (durée : 12 mois),
- la fabrication de 19 rames a été lancée, via l'affermissement des tranches conditionnelles 1a et 2a ; la livraison de la 1^{ère} rame est prévue pour le 5 juin 2013,
- la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des 15 premières rames à livrer a également été commandée.

Les tranches conditionnelles n°1a et 2a ont pour objet :

- la fabrication de 15 rames de tramway (TC1a) et la fabrication dans le cadre d'une tranche à bons de commande permettant la fabrication de 1 à 10 rames de tramway, 4 rames supplémentaires (TC2a ; en effet, les besoins de la 1^{ère} ligne de tramway, dans sa configuration et dans son fonctionnement aujourd'hui arrêtés, sont de 19 rames), les essais, la livraison, la mise au point et la mise en service de ces véhicules, y compris les garanties générales et particulières associées,
- la fourniture de la documentation d'étude et d'exécution, d'exploitation et de maintenance,
- la fourniture d'outils spécifiques de tests et de maintenance,
- la fourniture de pièces de parc,
- la formation des agents de maintenance ainsi que des formateurs pour les agents de conduite.

Le montant total des tranches affermies et bons de commande passés est de 35 133 793 €.

Les autres tranches conditionnelles, non affermies à ce jour, portent sur la fourniture d'un lot de pièces de rechange de consommation pour l'exploitation des autres rames commandées, la maintenance journalière et préventive du parc de véhicules de la tranche conditionnelle n°1a et des équipements de maintenance, la fourniture des pièces de rechange de consommation (y compris accidents et vandalisme) et la maintenance curative pour une durée de 15 ans.

En vue d'améliorer les équipements des rames, il est proposé deux modifications des équipements :

- le remplacement de deux fenêtres fixes de la cabine de conduite par deux fenêtres ouvrables sur les 19 rames commandées pour 2 850 € par rame et 6 200 € de coûts fixes, soit 60 350 €,
- l'intégration d'un rembourrage retenu entre le support en fibres et le tissu des sièges pour les 19 rames commandées pour 4 200 € par rame et 2 800 € de coûts fixes, soit 82 600 €.

Ces deux modifications sont sans impact sur le planning de réalisation car intégrées dans la chaîne de production. Elles sont le résultat d'un travail concerté entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le constructeur et l'exploitant, TRANSDEV.

Le montant total de l'avenant proposé est de 142 950 €.

Le montant des tranches affermies est ainsi porté à 35 276 743 € HT, soit une augmentation de 0,41 %.

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 108
Contre : 0
Abstentions : 5

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012

Avenant n°1 - marché d'études et de conception des rames de tramway et de leur fabrication et leur maintenance, pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

CAF
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARILES S.A.
C/Padilla, 17
28006 MADRID - Espagne

Marché n° 10/09 : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 24 septembre 2010.

Objet du marché : Etudes de conception de véhicules de tramway et le cas échéant la fabrication des véhicules et leur maintenance - Projet de 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial affermi au 15 octobre 2012 : 35 133 793 € nets de TVA

Objet de l'avenant n°1

Sur proposition technique du titulaire, par deux courriers du 19 juillet 2012, le présent avenant a pour objet d'intégrer deux modifications des équipements, en vue d'améliorer les équipements des rames :

- le remplacement de deux fenêtres fixes de la cabine de conduite par deux fenêtres ouvrables sur les 19 rames commandées pour 2 850 € par rame et 6 200 € de coûts fixes, soit 60 350 €,
- l'intégration d'un rembourrage retenu entre le support en fibres et le tissu des sièges pour les 19 rames commandées pour 4 200 € par rame et 2 800 € de coûts fixes, soit 82 600 €.

Ces deux modifications sont sans impact sur le planning de réalisation car intégrées dans la chaîne de production. Elles sont le résultat d'un travail concerté entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le constructeur et l'exploitant, TRANSDEV.

Montant et modalités de paiement

Le montant total de l'avenant proposé est de 142 950 €.

Le montant des tranches affermies est ainsi porté à 35 276 743 € HT, soit une augmentation de 0,41 %.

Les coûts fixes de chacune des modifications, apportées via le présent avenant, seront réglés, sur service fait, après livraison de la 1^{ère} rame, selon le délai global de paiement en vigueur.

Les coûts par rame, au titre de chacune des modifications, sont intégrés dans la valeur des rames facturées, selon les rythmes et conditions de paiement prévues à l'article 11 du CCAP.

En conséquence et conformément à la délibération du 15 novembre 2012, le montant du marché est augmenté de 142 950 € HT, augmentant ainsi la valeur initiale du marché, affermi à ce jour, de 0,41 %.

Pour le titulaire,

CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE
FERROCARILES S.A.

Pour le Président,

Jean-Louis FOUSSERET